

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le sept avril à 20 h 00
Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 4 avril
S'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.
La séance a été publique.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Paul BLONDEL, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Georges TAFTAF, Cédric BOSSE, Mmes Annie JOURDAIN, Mélanie LOUVET,

Absents excusés : Mme LOUVET

Absents : Mme Angélique RAILLOT, Maryvonne MATURA,

Pouvoirs : Mme Mélanie LOUVET donne pouvoir à M. Jean-Marie DÜRR

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît LEGER

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Informations du maire :

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- **Validation des devis du projet d'implantation des Bouches Incendies**

- **Participation au Sivos de Bracquetuit Etampuis Grigneuseville pour l'année 2022**

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe financièrement au fonctionnement du Sivos, que la participation de chaque commune est calculée en fonction de sa population et du nombre d'enfants inscrit aux écoles. La participation estimative de la commune pour 2022 est de **143 577 euros**.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

*Valide la participation financière au Sivos de Bracquetuit Etampuis Grigneuseville pour l'année 2022 pour un montant estimatif de **143 577euros**.*

*Décide d'inscrire au Budget Primitif 2022 à l'article 65548, la participation de **143 577euros** pour le SIVOS de Bracquetuit-Etampuis-Grigneuseville.*

➤ **Budget Primitif 2022**

Après avoir présenté les dépenses et les recettes envisagées pour l'année 2022, et commenté les projets qui correspondent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le budget primitif pour l'année 2022 arrêté et présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
741 088.09 €	741 088.09 €	171 395.47 €	171 395.47 €	912 483.56 €	912 483.56 €

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2022*

➤ **Taux d'imposition**

Après avoir analysé une simulation d'augmentation sur les produits des impôts (le foncier sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties) et avoir discuté et observé les besoins financiers pour mener à bien les projets communaux.

Le conseil municipal propose d'augmenter les taux d'imposition à hauteur de 4 % pour l'année 2022.

Désignation des taxes	Taux en %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	47,58 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35,68 %

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Valide l'augmentation d'impôt à 4 % pour l'année 2022.*

➤ **Création du Poste d'Attaché territorial.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les catégories d'emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison de l'évolution constante de la population qui implique automatiquement une évolution des missions suivantes : Secrétaire de Mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01 juin 2022, un emploi permanent de Secrétaire de Mairie relevant du grade d'Attaché Territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Secrétaire de Mairie à temps complet à raison de 35h, à compter du 1 juin 2022.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée et/ou indéterminée, sur la base d'un diplôme de niveau I (7), II (6) de recrutement ou à qualification équivalente. La rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur prévus par délibération du conseil municipal, sera fixée au départ à l'indice brut 444 indice majoré 390.

➤ **Devis implantation des Réserves incendies**

Monsieur le Maire présente 2 devis de l'entreprise Véolia pour un projet d'implantation de 2 poteaux incendies :

- Un poteau sur la rue des Pommiers pour 3 750 € TTC
- Un poteau sur la rue des Rossignols pour 3 900 € TTC

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Valide les 2 devis sur le projet d'implantation de 2 poteaux incendie pour 7 650 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès des instances en la matière.

➤ **Programmation réunion des commissions communales**

Monsieur le Maire propose d'établir un planning des réunions des différentes commissions
Les réunions sont établies suivant le tableau ci-dessous :

Programmation date de réunion commission

Commission	membres	date de la réunion
Finances	Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Joël BLANCHEMIN, Mr Georges TAFTAF, Mr. Benoît LEGER. Jean-Marie DURR	28 Septembre 2022
Appel d'offres et ouverture de plis	Président : Mr Jean-Claude LEBRET Titulaires : Mr Joël BLANCHEMIN, Mr Jean-Claude REMY, Mr LEGER Benoît, Jean-Marie DÜRR Suppléants : Mr Paul BLONDEL, Mr Louis LEMARCHAND,	En fonction du besoin réel
Chemins, travaux	Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Jean- Marie DÜRR, Mr Benoît LEGER, Mr Jean-Claude REMY, Paul Blondel	Mercredi 25 mai 2022 à 14 h
Environnement	Mr Jean-Claude LEBRET, Mme Annie JOURDAIN, Mr Benoît LEGER, Mr Louis LEMARCHAND,	Jeudi 9 juin 2022 à 14 h
Fêtes et Cérémonies	Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Cédric BOSSE, Mr Jean-Claude REMY, Mme Maryvonne MATURA, Mme Annie JOURDAIN	Jeudi 27 octobre 2022 à 16 h
Communication	Mr Jean-Claude LEBRET, Mme Mélanie LOUVET, M. Benoît LEGER, Mr Jean-Marie DÜRR	Jeudi 9 juin 2022 à 16h
Correspondants Défense	Mr Georges TAFTAF, Mr Jean-Claude LEBRET,	Sur invitation
CCAS	Mr Jean-Claude LEBRET, Mr Joël BLANCHEMIN, Mr Jean-Claude REMY, Mr Cédric BOSSE, Mme Annie JOURDAIN, Mme Angélique RAILLOT, Mme Maryvonne MATURA	En fonction des besoins réels

➤ **Questions diverses**

FIN DE SEANCE : 22 h 00